

Charte pour l'installation des Jeunes Agriculteurs JA Dordogne – Chambre d'agriculture Dordogne

La Chambre d'agriculture de Dordogne propose des services adaptés aux personnes ayant un projet d'installation afin de les conseiller et ainsi garantir des installations viables et vivables sur le département.

I. Dispositions générales

Les représentants de la Chambre d'agriculture de la Dordogne s'engagent à prendre des positions concordantes en faveur de l'installation, que ce soit sur les structures, l'accès aux moyens de production ou sur les questions relatives aux équipements et aux filières de production et de services.

Ils influent également dans un sens favorable aux candidats à l'installation en matière de formation, d'acquisition de la capacité professionnelle, de diffusion des connaissances, d'accompagnement dans le parcours à l'installation et de suivi pour conforter les chances de succès des nouveaux installés.

II. Les prestations spécifiques d'accompagnement à l'installation

Discuté en Bureau de la Chambre d'Agriculture le 10 avril 2015

Le diagnostic avant installation :

Le diagnostic est une approche globale du projet du futur installé qui intervient très en amont du Plan d'entreprise. La prestation est réalisée par les conseillers de secteur des Antennes Territoriales qui donnent un avis et un conseil de terrain sur le projet du jeune.

L'avis d'un juriste peut intervenir à hauteur d'une heure de consultation.

Le plan d'entreprise :

La Chambre d'agriculture propose d'évaluer la viabilité du projet du candidat et son évolution sur 4 ans via l'élaboration du plan d'entreprise. Elle accompagne également le candidat dans la constitution de son dossier de demande d'aides.

Le suivi technico-économique après installation :

La Chambre d'agriculture propose une prestation de suivi après installation mobilisable 3 fois. Il s'agit de faire le point avec le nouvel installé sur la situation technico-économique de son projet par rapport à l'analyse faite de son projet d'installation dans le PE.

Pour l'ensemble de ces prestations la Chambre d'agriculture propose diverse Pack aux candidats à l'installation pour les accompagner dans leurs démarches à l'installation.

En fonction de sa situation installation individuelle ou sociétaire.

En fonction de ses souhaits du Diagnostic à l'installation jusqu'au suivi technico-économique.

Quatre Pack : avec des remises accordées

		Individuel	Société
		Remise	Remise
Pack ECO	l'étude économique	307,50 €	490,00 €
Pack Démarrage PRO	Du Diagnostic à l'étude économique	410,00 €	630,00 €
Pack ECO +	De l'étude au suivi	410,00 €	560,00 €
Pack SERENITE	Du Diagnostic au suivi	512,50 €	700,00 €

Pour tout les Pack concernant les études à l'installation la chambre d'agriculture accorde une remise déjà incluse dans le prix proposés au candidat à l'installation.

Appui à la déclaration PAC :

La Chambre d'agriculture propose aux candidats à l'installation de réaliser après installation, gratuitement la première prestation de déclaration PAC.

La formation :

La Chambre d'agriculture propose des tarifs préférentiels pour toutes les personnes en phase d'installation ou pour les nouveaux installés.

Gratuité des formations :

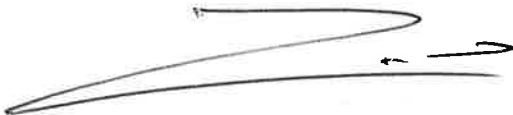
- Construire son projet d'installation,
- De l'envie au projet...
- Mon projet d'installation sociétaire,
- Je m'installe,... et après,

L'accès à des logiciels :

Pour l'abonnement aux logiciels « Mes parcelles », les nouveaux installés peuvent bénéficier d'un accompagnement particulier (une assistance sur site).

Fait le
A

Pour les Jeunes Agriculteurs Dordogne
Pierre LEONARD



Pour la Chambre d'agriculture
Jean Philippe GRANGER

